Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°240415AR094NB

Arrêté portant réglementation du stationnement Place du Général de Gaulle à Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Considérant le départ et l'arrivée du rallye cartographique « Carto du Pays du L in » sur la Place du Général de Gaulle à Hondschoote le Samedi 20 Avril 2024,
Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule (sauf rallye) sera interdit le Samedi 20 Avril 2024 de 7H00 à 10H00 et de 15H00 à 17H00, Place du Général de Gaulle à Hondschoote :

- Dans la partie comprise entre le N°17 et le N°23 inclus,
- Sur le parking situé derrière la statue du Général de Gaulle.
- dans la partie comprise entre le N°36 et la statue de la Victoire,
- De part et d'autre de l'ilot central situé face au « Point I ».

Article 2° - Les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services municipaux et les organisateurs du rallye.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, pour information et exécution.

M. le Garde Champêtre de la Police Rurale, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

M. David BARBARY – Président de l'USH Omnisports, pour information et exécution.

M. Jean Marie PERCAILLE, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, LE 15 AVRIL 2024

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON